



Notice de présentation

Télédéclaration de l'ADMCA

(campagne 2014)

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Notice de présentation | 1 |
| Introduction..... | 3 |
| A savoir avant de commencer | 3 |
| Les étapes de la télédéclaration | 3 |
| Etape 1 : page d'accueil | 4 |
| Etape 2 : identification de l'exploitation..... | 6 |
| Etape 3 : demande d'aide..... | 8 |
| 1. La demande de complément ADMCA pour les veaux | 9 |
| 2. La localisation des animaux..... | 9 |
| 2.1. <i>Les animaux seront présents sur des îlots figurant dans le RPG 2013.....</i> | 9 |
| 2.2. <i>Les animaux seront présents dans des bâtiments de l'exploitation.....</i> | 9 |
| 2.3. <i>Les animaux seront présents sur des îlots ne figurant pas dans le RPG 2013.....</i> | 10 |
| Dépôt avec signature électronique | 12 |
| 1. Confirmation de dépôt | 12 |
| 2. L'écran d'accueil de fin de déclaration | 13 |
| Télédéclaration des bordereaux..... | 14 |
| 1. Les bordereaux de localisation..... | 14 |
| 1.1. <i>Télédéclarer un bordereau de localisation</i> | 14 |
| 1.2. <i>Consulter les bordereaux de localisation.....</i> | 15 |
| 2. Les bordereaux de perte..... | 16 |
| 2.1. <i>Télédéclarer un bordereau de perte</i> | 16 |
| 2.2. <i>Consulter les bordereaux de perte.....</i> | 18 |

Introduction

A savoir avant de commencer

- Votre demande ADMCA doit être déposée **au plus tard le 16 juin 2014**. Après cette date, et jusqu'au 11 juillet 2014, les télédéclarations sont acceptées mais soumises à une pénalité de retard (le montant de l'aide est réduit de 1% pour chaque jour ouvré de retard). Au-delà du 11 juillet 2014, les demandes d'aide ne sont plus recevables. Les télédéclarations ne sont donc plus possibles.
- Si vous disposez de surfaces agricoles exploitées, vous devez impérativement déposer une **déclaration de surfaces 2014, et cela au plus tard le 15 mai 2014**. Cette déclaration pourra également être effectuée en ligne sur le site TelePAC.
- Vous devez signaler tout changement d'effectif ou de localisation de vos animaux intervenant durant la période de détention obligatoire (qui commence le lendemain du dépôt de votre déclaration et qui dure 6 mois). Pour cela, vous pouvez utiliser les services en ligne de TelePAC en télédéclarant des **bordereaux de perte ou de localisation**.

Les étapes de la télédéclaration

Lors de votre télédéclaration, vous passerez par quatre étapes qui sont décrites ci-dessous :



La première page qui s'affiche à l'écran est la page d'accueil. Il est important de la lire attentivement avant de passer à la suite, car elle rappelle les informations essentielles pour mener à bien votre demande d'ADMCA 2014.

La deuxième étape est celle de l'identification de l'exploitation : elle permet de vérifier et de mettre à jour les données concernant votre exploitation agricole. A partir du moment où la télédéclaration a commencé, la mention **Déclaration en cours** apparaît dans le bandeau en haut de l'écran.

La troisième étape est celle où sont précisés les éléments de la demande d'aide : elle permet d'indiquer si vous demandez à bénéficier du complément « veaux » et de signaler les endroits où seront localisés vos animaux durant la période de détention obligatoire.

Enfin, la quatrième étape est celle du dépôt de la demande avec la signature électronique du dossier.

ATTENTION – Tant que cette dernière étape n'est pas achevée, la demande d'aide n'est pas signée et elle n'est pas prise en compte par l'administration. Pour que la demande soit prise en compte, la mention **Signé doit apparaître dans le bandeau en haut de l'écran.**

Après le dépôt de la demande, il est possible durant toute la période de détention obligatoire de télédéclarer des bordereaux de localisation ou de perte d'animaux :

- un bordereau de localisation si vos animaux sont déplacés dans des endroits que vous n'avez pas signalés dans votre déclaration initiale ;
- un bordereau de perte si votre effectif diminue à la suite d'une perte d'animaux intervenue du fait de circonstances exceptionnelles durant la période de détention obligatoire (qui commence à compter du lendemain de la date de dépôt de votre déclaration et qui dure 6 mois).

Etape 1 : page d'accueil

La page d'accueil est celle qui s'affiche en premier lorsque vous entrez dans le module TelePAC concernant l'ADMCA. Elle est différente selon que vous n'avez pas encore commencé votre télédéclaration, ou que celle-ci est en cours, ou que vous l'avez déjà signée. L'objectif de cette page est de vous donner des informations sur l'état de votre dossier, et de récapituler les éléments importants concernant la procédure.

Voici deux exemples de page d'accueil :

- le premier correspond au cas d'un éleveur qui n'a pas encore commencé sa déclaration ;
- le second correspond à la situation où l'éleveur a déjà commencé sa déclaration.

Figure 1 : page d'accueil pour un exploitant commençant sa déclaration ADMCA

The screenshot shows the TelePAC ADMCA 2014 homepage. At the top, there is a logo of the French Republic (Liberté, Égalité, Fraternité) and the text "telepac ADMCA 2014". To the right, there is a link to "Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit depuis un fixe), du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole)." and a "Déconnexion" button. Below the logo, there is a navigation bar with five tabs: "ACCUEIL" (selected), "DEMANDE ADMCA", "BORDEREAX DE LOCALISATION", "BORDEREAX DE PERTE", and "FORMULAIRES ET NOTICES". A banner below the tabs says "PACAGE : N° SIRET :". The main content area has a header "ACCUEIL ADMCA" and a paragraph about ADMCA being an aid for farmers who own cattle and heifers intended for veal production. It explains the mandatory period of detention (from the day after submission until June 16, 2014) and the productivity ratio. A note says that more information can be found in the "FORMULAIRES ET NOTICES" section. A section titled "TELEDECLARATION DE LA DEMANDE D'ADMCA" provides instructions for declaration submission. Another section, "ATTENTION - DECLARATION DE SURFACES 2014", states that declarations for agricultural surfaces must be submitted by May 15, 2014. A "CAS PARTICULIER DES GAEC" section discusses requirements for Groupements Agricoles d'Exploitation Commune (GAEC). At the bottom right, there is a blue button labeled "ACCÉDER À LA TÉLÉDECLARATION".

Pour accéder aux écrans de la télédéclaration, il convient de cliquer sur « ACCÉDER A LA TELEDECLARATION » en bas à droite de la page d'accueil.

Figure 2 : page d'accueil pour un exploitant ayant commencé sa déclaration ADMCA

The screenshot shows the homepage of the TelePAC ADMCA 2014 website. At the top, there is a logo of the French Republic and a phone number for assistance. A navigation bar includes links for 'ACCUEIL', 'DEMANDE ADMCA', 'BORDEREAU DE LOCALISATION', 'BORDEREAU DE PERTE', 'FORMULAIRES ET NOTICES', and a 'Déconnexion' button. Below the navigation bar, there are fields for 'PACAGE:' and 'N° SIRET:', both currently empty. A button labeled 'Déclaration en cours' is visible. The main content area has a header 'ACCUEIL ADMCA' and contains several paragraphs of text providing instructions for starting a declaration. It includes a bulleted list of steps, a note about electronic signatures, and a section for GAECs. At the bottom right of the content area is a button labeled '► ACCÉDER À LA TÉLÉDÉCLARATION'.

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit depuis un fixe),
du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole).

ACCUEIL DEMANDE ADMCA BORDEAUX DE LOCALISATION BORDEAUX DE PERTE FORMULAIRES ET NOTICES Déconnexion

PACAGE : N° SIRET : Déclaration en cours

ACCUEIL ADMCA

Vous avez commencé à télédéclarer votre demande d'ADMCA pour la campagne 2014.
ATTENTION : en l'état actuel, votre demande n'est pas considérée comme déposée car elle n'est pas signée électroniquement.

Pour que votre déclaration soit prise en compte sans pénalités de retard, **vous devez la déposer électroniquement avant le 16 juin 2014 à 23h59**.

Il est possible de déposer une demande d'ADMCA entre le 17 juin et le 11 juillet 2014, mais des pénalités de retard seront alors appliquées.

Pour déposer votre demande, il convient :

- de compléter votre déclaration si elle n'est pas terminée ;
- de procéder à sa signature en ligne en accédant à l'écran « DEMANDE ADMCA ► Dépôt de la demande ».

Une fois votre déclaration signée en ligne et si vous renseignez une adresse électronique au moment de la signature de votre demande, vous recevrez un message électronique d'accusé de réception auquel sera joint le récapitulatif de votre déclaration. Dans tous les cas, vous pourrez également continuer à consulter votre télédéclaration et télécharger le récapitulatif de votre déclaration directement en ligne sur le site TelePAC.

Nous vous rappelons que vous pouvez télécharger la notice explicative de la demande d'ADMCA à partir de l'onglet « FORMULAIRES ET NOTICES » du bandeau ci-dessus.

CAS PARTICULIER DES GAEC

Pour un GAEC, les demandes d'aides ou les bordereaux doivent être signés par tous les associés. Comme une seule signature est possible par voie électronique, les associés doivent donner délégation de signature à celui d'entre eux qui procèdera à la télédéclaration.

A cet effet, si vous êtes dans un GAEC, vous devez imprimer et remplir le document d'Autorisation de signature, accessible à partir de l'onglet « FORMULAIRES ET NOTICES » du bandeau ci-dessus. Ce document doit être rempli et signé, mais il n'est pas nécessaire de l'envoyer à l'administration : il doit simplement être conservé sur l'exploitation et pouvoir être présenté en cas de contrôle.

► ACCÉDER À LA TÉLÉDÉCLARATION

Etape 2 : identification de l'exploitation

Si vous avez fait une déclaration PAC en 2013, l'écran d'identification de l'exploitation est prérempli. Il convient de vérifier que les données prérenseignées sont toujours valables. Si ce n'est pas le cas, vous devez les rectifier ou les mettre à jour. Par ailleurs, si certaines informations ne sont pas renseignées, il convient de les compléter. Lorsque vous avez vérifié et mis à jour ou complété toutes les données, vous pouvez passer à l'étape suivante en cliquant sur le bouton « PAGE SUIVANTE » en bas à droite.

Remarque : les données d'identification sont différentes selon que l'exploitation est constituée en forme individuelle ou en forme sociétaire (dans ce deuxième cas, des données doivent être renseignées pour tous les associés de l'exploitation). Les deux figures qui suivent représentent chacun des deux écrans correspondants.

Figure 3 : écran d'identification pour une exploitation individuelle

| | | |
|---|---|---|
| IDENTIFICATION DU DEMANDEUR | | |
| Identification : | Né(e) le : (jj/mm/aaaa) | |
| N° SIRET : | N° détenteur : | |
| Adresse postale : | | |
| Complément, Bâtiment : | Numéro et nom de voie : | |
| Lieu-dit : | Code postal (*) : | |
| Commune (*) : | | |
| N° de téléphone : | N° de portable : | |
| N° de fax : | Adresse électronique : | |
| Adresse du siège de l'exploitation : (si différente de l'adresse postale) | | |
| Complément, Bâtiment : | Numéro et nom de voie : | |
| Lieu-dit : | Code postal : | |
| Commune : | | |
| Référence bancaire | | |
| Code IBAN (*) : | <input type="text"/> | ► liste de vos références bancaires connues |
| Code BIC (*) : | <input type="text"/> | |
| Titulaire du compte (*) : | <input type="text"/> | |

Figure 3bis : écran d'identification pour une exploitation en forme sociétaire

| Identification du demandeur | | | | | | | | |
|--|---|----------------------|-------------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|--|--|
| Dénomination sociale : | GAEC | | Forme juridique : | Groupement agricole d'exploitation en commun | | | | |
| N° SIRET : | <input type="text"/> | | N° détenteur : | <input type="text"/> | | | | |
| Associés exploitants participants aux travaux de l'exploitation : | | | | | | | | |
| Numéro Pacage | Civilité | Nom et prénom | | Né(e) le jj/mm/aaaa | Associé exploitant | Gérant | | |
| <input type="text"/> | Monsieur <input type="button" value="▼"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="button" value="▶ Effacer"/> | |
| <input type="text"/> | Monsieur <input type="button" value="▼"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="button" value="▶ Effacer"/> | |
| <input type="text"/> | Monsieur <input type="button" value="▼"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="button" value="▶ Effacer"/> | |
| <input type="text"/> | Monsieur <input type="button" value="▼"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="button" value="▶ Effacer"/> | |
| <input type="text"/> | Monsieur <input type="button" value="▼"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="button" value="▶ Effacer"/> | |
| <input type="text"/> | Monsieur <input type="button" value="▼"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="button" value="▶ Effacer"/> | |
| <input type="text"/> | Monsieur <input type="button" value="▼"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="button" value="▶ Effacer"/> | |
| <input type="text"/> | Monsieur <input type="button" value="▼"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="button" value="▶ Effacer"/> | |
| <input type="text"/> | Monsieur <input type="button" value="▼"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="button" value="▶ Effacer"/> | |
| Adresse postale : | | | | | | | | |
| Complément, Bâtiment : | <input type="text"/> | | Numéro et nom de voie : | <input type="text"/> | | | | |
| Lieu-dit : | <input type="text"/> | | Code postal (*) : | <input type="text"/> | | | | |
| Commune (*) : | <input type="text"/> | | | | | | | |
| N° de téléphone : | <input type="text"/> | | N° de portable : | <input type="text"/> | | | | |
| N° de fax : | <input type="text"/> | | Adresse électronique : | <input type="text"/> | | | | |
| Adresse du siège de l'exploitation : | | | | | | | | |
| (si différente de l'adresse postale) | | | | | | | | |
| Complément, Bâtiment : | <input type="text"/> | | Numéro et nom de voie : | <input type="text"/> | | | | |
| Lieu-dit : | <input type="text"/> | | Code postal : | <input type="text"/> | | | | |
| Commune : | <input type="text"/> | | | | | | | |
| Référence bancaire | | | | | | | | |
| Code IBAN (*) : | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | |
| <input type="button" value="▶ liste de vos références bancaires connues"/> | | | | | | | | |
| Code BIC (*) : | <input type="text"/> | | | | | | | |
| Titulaire du compte (*) : | <input type="text"/> | | | | | | | |

Attention : il convient de bien préciser pour chacun des associés si celui-ci est

- **associé-exploitant** (cocher la case) ou non (ne pas cocher la case),
 - **gérant** (cocher la case) ou non (ne pas cocher la case).

Etape 3 : demande d'aide

(Complément ADMCA pour les veaux – Localisation des animaux)

L'étape suivante de la télédéclaration est celle qui consiste à renseigner les données concernant votre demande d'aide proprement dite :

- vous devez indiquer si vous demandez à bénéficier du complément ADMCA pour les veaux,
- vous devez préciser la localisation de vos animaux.

L'écran de demande suit cet ordre et il est donc composé de deux parties (voir l'exemple ci-dessous) :

1 – la partie relative au complément ADMCA pour les veaux ;

2 – la partie concernant la localisation des animaux.

Chacune de ces zones est décrite dans les paragraphes suivants.

Figure 4 : écran de demande d'aide

The screenshot shows the TelePAC ADMCA 2014 application. At the top, there is a navigation bar with links for ACCUEIL, DEMANDE ADMCA, BORDEREAUX DE LOCALISATION, BORDEREAUX DE PERTE, and FORMULAIRES ET NOTICES. Below the navigation bar, there are fields for 'Demandeur' (Demandeur), 'Demande' (Demande), 'Dépôt de la demande' (Demand deposit), 'PACAGE' (Packing), 'N° SIRET' (SIRET number), and a 'Déclaration en cours' (Declaration in progress) button. The main content area is divided into two sections: 'DéCLARATION : DEMANDE DE PRIME' and 'LOCALISATION DE VOS ANIMAUX'. The 'DéCLARATION : DEMANDE DE PRIME' section contains a question: 'Souhaitez-vous bénéficier du complément à l'ADMCA pour les veaux nés sur votre exploitation entre le 1er octobre 2013 et le 30 septembre 2014, et qui ont été élevés et maintenus pendant au moins 6 mois sur votre exploitation ?' followed by 'Oui' and 'Non' radio buttons. The 'LOCALISATION DE VOS ANIMAUX' section contains three checkboxes: 'Dans un bâtiment de votre exploitation, sur la (les) commune(s) de :', 'Sur des îlots figurant dans le registre parcellaire de votre déclaration de surfaces 2013.', and 'Sur des îlots ne figurant pas dans le registre parcellaire de votre déclaration de surfaces 2013.'. A note at the bottom of the page states: 'Une réponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec (*)'. Navigation buttons at the bottom include 'PAGE PRÉCÉDENTE' and 'DÉPOSER DEMANDE'.

1. La demande de complément ADMCA pour les veaux

Il convient tout d'abord d'indiquer si vous souhaitez bénéficier du complément ADMCA pour les veaux nés sur votre exploitation entre le 1^{er} octobre 2013 et le 30 septembre 2014, et qui ont été élevés sur l'exploitation pendant une période de 6 mois consécutifs. Si vous souhaitez bénéficier du complément « veaux », cochez « Oui » sinon cochez « Non ».

Figure 5 : bloc de demande de complément ADMCA pour les veaux

| | | |
|---|---------------------------|--------------------------------------|
| Souhaitez-vous bénéficier du complément à l'ADMCA pour les veaux nés sur votre exploitation entre le 1er octobre 2013 et le 30 septembre 2014, et qui ont été élevés et maintenus pendant au moins 6 mois sur votre exploitation ? | <input type="radio"/> Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |
|---|---------------------------|--------------------------------------|

2. La localisation des animaux

La deuxième partie de l'écran vous permet de préciser où se trouveront vos animaux durant la période de détention obligatoire (6 mois à compter du lendemain de la date de dépôt de votre demande). Cette indication est importante en cas de contrôle sur place.

Trois situations sont possibles (vous pouvez éventuellement être concerné par plusieurs d'entre elles) :

- vos animaux se situeront sur des îlots figurant dans votre RPG 2013,
- vos animaux se situeront dans des bâtiments de votre exploitation,
- vos animaux se situeront sur des îlots ne figurant pas dans votre RPG 2013.

2.1. Les animaux seront présents sur des îlots figurant dans le RPG 2013

Il suffit dans ce cas-là de cocher la case correspondante. Il n'y a rien de plus à renseigner puisque les îlots concernés sont déjà connus et référencés par la DAAF.

Figure 6 : case pour indiquer que les animaux seront localisés sur des îlots de votre RPG 2013

| |
|---|
| <input type="checkbox"/> Sur des îlots figurant dans le registre parcellaire de votre déclaration de surfaces 2013. |
|---|

2.2. Les animaux seront présents dans des bâtiments de l'exploitation

Si vous cochez cette case, il convient alors d'indiquer les communes sur lesquelles sont situés les bâtiments où se trouveront les animaux.

Figure 7 : case pour indiquer que les animaux seront localisés dans des bâtiments de l'exploitation

| |
|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Dans un bâtiment de votre exploitation, sur la (les) commune(s) de : |
| Commune(s) (*) |
| 2 |
| 1 ► Ajouter ► Supprimer ► Valider ► Annuler |
| 3 |

La démarche à suivre pour renseigner les communes est la suivante :

- 1 – cliquez sur « Ajouter »,
- 2 – renseignez le nom de la commune,
- 3 – cliquez sur « Valider » une fois le nom correctement écrit. Une ligne apparaît alors en bas avec le nom de la commune,

Il convient de recommencer ces trois étapes pour chacune des communes concernées.

Si vous souhaitez **modifier** une commune, il convient :

- 1 – de cliquer sur la commune en question,
- 2 – de changer son nom,
- 3 – de cliquer sur « Valider ».

Figure 8 : modification d'une commune de localisation des bâtiments

| | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Dans un bâtiment de votre exploitation, sur la (les) commune(s) de : | |
| Commune(s) (*) | |
| 2 | |
| > Ajouter > Supprimer > Valider > Annuler | |
| 1 COMMUNE | 3 |

Vous pouvez également **supprimer** une commune en la sélectionnant et en cliquant sur « Supprimer ».

Le bouton « Annuler » permet d'annuler toute action en cours.

2.3. Les animaux seront présents sur des îlots ne figurant pas dans le RPG 2013

Si cette case est cochée, il convient de renseigner le plus précisément possible la localisation des animaux.

Les informations à renseigner a minima sont le code postal et le nom de la commune sur laquelle se trouveront vos animaux. Si les îlots sur lesquels vos animaux se trouveront ont été déclarés en 2013 dans son dossier PAC par l'agriculteur qui les exploitait, vous pouvez renseigner les numéros de ces îlots. Ces numéros, associés au numéro Pacage de l'exploitant en question, permettront une localisation plus précise.

Figure 9 : localisation des îlots où pourront se trouver les animaux

| | | | | | | |
|---|-------------|---------------|--------------|-------------|----------|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Sur des îlots ne figurant pas dans le registre parcellaire de votre déclaration de surfaces 2013. | | | | | | |
| Ces îlots sont les suivants : | | | | | | |
| Code postal | Nom commune | Numéro pacage | Dénomination | Numéro îlot | Lieu-dit | |
| 2 | | | | | | |
| > Ajouter ligne > Supprimer ligne > Valider ligne > Annuler ligne | | | | | | |
| 1 | 3 | | | | | |

La démarche pour **renseigner les informations** permettant la localisation des animaux est la même que celle expliquée précédemment :

- 1 – cliquez sur « Ajouter ligne »,
- 2 – renseignez les informations sur la ligne,
- 3 – cliquez sur « Valider ligne » une fois la saisie de la ligne terminée.

Pour **modifier** une ligne d'information, il convient de :

- 1 – cliquer sur la ligne concernée,
- 2 – modifier les informations correspondante,
- 3 – cliquer sur « Valider ligne » une fois la saisie des modifications terminée.

Figure 10 : modification de la localisation des îlots où pourront se trouver les animaux

| <input checked="" type="checkbox"/> Sur des îlots ne figurant pas dans le registre parcellaire de votre déclaration de surfaces 2013. | | | | | |
|---|-------------|---------------|--------------|-------------|----------|
| Ces îlots sont les suivants : | | | | | |
| Code postal | Nom commune | Numéro pacage | Dénomination | Numéro îlot | Lieu-dit |
| | | | 2 | | |
| ▶ Ajouter ligne ▶ Supprimer ligne ▶ Valider ligne ▶ Annuler ligne | | | | | |
| 1 ↗ 99999 | COMMUNE | 3 | 999999999 | | |

Vous pouvez également **supprimer** une ligne d'information en la sélectionnant et en cliquant sur « Supprimer ligne ».

Le bouton « Annuler ligne » permet d'annuler toute action en cours.

Dépôt avec signature électronique

La dernière étape de la télédéclaration consiste à valider votre demande d'aide par le dépôt avec signature électronique du dossier. **Tant que cette étape n'est pas achevée, votre demande d'aide n'est pas signée et n'est pas prise en compte par la DAAF.**

1. Confirmation de dépôt

Un écran de synthèse récapitule les données que vous venez de déclarer pour votre demande d'aide, notamment en ce qui concerne le complément « veaux », la localisation des animaux, et les coordonnées bancaires du compte sur lequel vous avez demandé le versement de l'aide ; par ailleurs, il rappelle les pièces justificatives que vous devez transmettre à la DAAF pour que votre déclaration soit complète.

Vérifiez les informations que vous avez télédéclarées et les engagements que vous prenez.

Figure 11 : écran récapitulatif du dépôt

| SIGNATURE DU DOSSIER | |
|--|------------|
|  LÉGÈRETÉ LIBERTÉ FRÉRETTÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE | PRÉFECTURE |
|  MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT | |
| lundi 3 mars 2014, 10h50 | |
| DEMANDEUR | DAAF |
| N° Pacage : | Adresse : |
| N° Siret : | |
| N° de détenteur : | |
| Nom - Prénom : | |
| Adresse postale : | |
| Tél : | |
| Adresse électronique : | |
| DEMANDE d'ADMCA 2014 | |
| Titulaire Iban : | |
| Références bancaires : | |
| Iban : | |
| Bic : | |
| Demande à bénéficier du complément « veaux » de l'ADMCA : OUI | |
| Localisation des animaux pendant la période de détention : | |
| - dans un bâtiment de mon exploitation, sur la commune de : COMMUNE . | |
| - sur des îlots figurant sur le registre parcellaire de ma déclaration de surfaces 2013. | |

Avant de signer électroniquement votre déclaration, vous devez attester sur l'honneur l'exactitude des informations fournies, et indiquer avoir pris connaissance des engagements à respecter en cochant la case prévue à cet effet.

Indiquez le cas échéant l'adresse de messagerie à laquelle vous souhaitez que l'accusé de réception vous soit adressé. Si vous ne souhaitez pas que l'accusé de réception vous soit envoyé par courrier électronique, ou que vous ne disposez pas d'une adresse électronique permettant de recevoir ce document, vous pouvez ne pas renseigner d'adresse électronique ; vous aurez de toute façon la possibilité, après signature, d'imprimer l'accusé de réception ou de l'enregister sur votre ordinateur.

Figure 12 : écran de signature électronique de la demande

| | |
|--|--|
| PIÈCES À JOINDRE | |
| Néant | |
| ENGAGEMENTS | |
| <ul style="list-style-type: none">• Je m'engage à être à jour pour l'identification de tous les bovins présents sur mon exploitation.• Je m'engage à notifier dans les 7 jours à l'organisme chargé de l'identification (EDE) tous les mouvements de bovins intervenant sur mon exploitation (entrées, sorties, naissances, morts).• Je m'engage à informer préalablement la DAAF de toute modification de la localisation de mes vaches et génisses au cours de la période de détention obligatoire.• Je m'engage à permettre l'accès de mon exploitation aux autorités compétentes pour les contrôles et à faciliter la réalisation des contrôles ainsi qu'à fournir tous les documents nécessaires à ces contrôles.• J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements que j'ai portés dans ma déclaration.• Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'attributions de la prime et je m'engage à les respecter.• Je reconnaissais avoir pris connaissance des réductions encourues en cas de non-respect de mes obligations et engagements relatifs à ma demande d'aide et à l'identification des animaux, ou en cas de déclaration inexacte.• Je suis informé(e) que, conformément au règlement communautaire n°259/2008, l'Etat est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide Fader ou Feaga. Dans ce cas, mon nom, mon adresse et le montant de mes aides perçues resteraient sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture pendant 2 ans. Cette publication se fait dans le respect de la loi "Informatique et liberté" (loi n°78-17 du 6 janvier 1978). | |
| <input type="checkbox"/> J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations fournies et je reconnaissais avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de ma demande ADMCA ainsi que des pénalités encourues en cas de non respect de ces derniers. | |
| SIGNATURE ELECTRONIQUE | |
| Souhaitez-vous recevoir votre accusé de réception par mail (*) ? | |
| <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non | |
| <input type="radio"/> sur l'adresse de messagerie électronique de votre exploitation | |
| <input type="radio"/> sur une autre adresse de messagerie électronique | |
| Adresse de messagerie électronique : <input type="text"/> | |
| Confirmation de l'adresse de messagerie : <input type="text"/> | |
| Attention : une fois signée votre télédéclaration ADMCA n'est plus modifiable. | |
| Une réponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec (*) | |
| ► SIGNER ELECTRONIQUEMENT LA DECLARATION | |

Pour déposer votre demande, cliquez sur « **SIGNER ELECTRONIQUEMENT LA DECLARATION** » en bas à droite de l'écran. Puis cliquez sur « **OK** » lorsque la fenêtre de confirmation du dépôt s'affiche à l'écran.

2. L'écran d'accueil de fin de déclaration

Lorsque vous avez signé votre demande, un nouvel écran s'affiche. Il vous confirme l'enregistrement de votre dépôt. Par ailleurs, il vous permet de consulter et d'éditer les différents documents concernant votre télédéclaration :

- le récapitulatif de dépôt de la demande,
- le formulaire de demande d'aide au format Cerfa, rempli avec les informations que vous avez déclarées.

En bas à droite de l'écran, vous pouvez également consulter votre déclaration en cliquant sur « **ACCÉDER A LA TELEDECLARATION** ».

Télédéclaration des bordereaux

Durant toute la période de détention obligatoire (6 mois à compter du lendemain de la date de dépôt de votre déclaration), vous devez signaler à la DAAF de votre département toute modification affectant l'effectif ou la localisation de vos animaux. Ce signalement est réalisé en remplissant des bordereaux de perte et des bordereaux de localisation, qui peuvent être télédéclarés sur TelePAC.

1. Les bordereaux de localisation

TelePAC permet de déclarer en ligne tout changement de localisation par rapport à ce que vous avez initialement déclaré dans votre demande d'aide. Le « bandeau-menu » situé en haut de l'écran du module « ADMCA » comporte un onglet intitulé « BORDEREAUX DE LOCALISATION ». Il permet de déclarer un nouveau bordereau ou de consulter les bordereaux que vous avez déjà déclarés.

1.1. Télédéclarer un bordereau de localisation

Durant toute la période de détention obligatoire, vous pouvez déclarer une nouvelle localisation de vos animaux.

Figure 13 : écran de télédéclaration d'un bordereau de localisation

The screenshot shows the TelePAC ADMCA 2014 localization declaration interface. At the top, there is a navigation bar with links for 'ACCUEIL', 'DEMANDE ADMCA', 'BORDEREAUX DE LOCALISATION' (which is the active tab), 'BORDEREAUX DE PERTE', and 'FORMULAIRES ET NOTICES'. Below the navigation bar, there are buttons for 'Déclaration d'un bordereau' and 'Consultation des bordereaux signés'. A search field for 'PACAGE' and a SIRET number input field are also present. The main content area is titled 'BORDEREAUX DE LOCALISATION DES ANIMAUX (ADMCA)'. It contains instructions for declaring a localization statement, a list of requirements, and two checkboxes for declaration details. Below this, there is a section for 'Signature électronique' with options for receiving an acknowledgment of receipt via email and fields for entering an electronic address and confirming it. A note states that once signed, the declaration cannot be modified online. At the bottom, a note indicates that a response is required for each marked field, and a button labeled 'SIGNER ELECTRONIQUEMENT LA DÉCLARATION' is shown.

Les modalités de déclaration du bordereau sont les mêmes que celles qui sont décrites à l'étape 3 de cette notice. Simplement, il n'est plus possible à ce stade de déclarer que vos animaux se trouvent sur des îlots figurant dans votre RPG 2013 ou dans des bâtiments de votre exploitation : la seule nouvelle localisation possible est celle qui correspond à des îlots ne figurant pas dans votre RPG 2013.

Lorsque vous cochez la case « Sur des îlots non déclarés sur le registre parcellaire de votre déclaration de surfaces 2013 », un bloc de renseignements des localisations s'affiche à l'écran. Il fonctionne de la même manière que celle qui est décrite à l'étape 3.

Lorsque vous avez fini la saisie des informations de localisation, il vous reste à confirmer votre déclaration, en attestant sur l'honneur l'exactitude des informations (cochez la case à cet effet), et en signant électroniquement la déclaration (renseignez le cas échéant l'adresse mail sur laquelle vous souhaitez que la confirmation de déclaration du bordereau soit envoyée ; vous aurez également la possibilité d'imprimer un récapitulatif du bordereau après sa signature).

Après la signature, un écran de confirmation du dépôt apparaît alors.

Figure 14 : écran de confirmation du dépôt d'un bordereau de localisation

| BORDEREAU DE LOCALISATION DES ANIMAUX (ADMCA) | |
|--|--|
| Vous venez de procéder à une signature électronique sécurisée, le lundi 3 mars 2014 à 10h56, pour votre bordereau de localisation concernant le numéro pacage (). | |
| Imprimer vos documents : | |
| ► Bordereau de localisation. ► Récapitulatif de dépôt. | |

Vous pouvez via cet écran consulter et éditer le bordereau de localisation que vous venez de renseigner, ainsi que le récapitulatif de son dépôt.

1.2. Consulter les bordereaux de localisation

Vous pouvez par ailleurs consulter sur TelePAC l'ensemble des bordereaux que vous avez déjà déclarés.

Figure 15 : écran de consultation des bordereaux de localisation

|  telepac ADMCA 2014 | | | | |
|--|------------------------------------|----------------------------|---------------------|------------------------|
| ACCUEIL | DEMANDE ADMCA | BORDEREAUX DE LOCALISATION | BORDEREAUX DE PERTE | FORMULAIRES ET NOTICES |
| Déclaration d'un bordereau | Consultation des bordereaux signés | | | |
| PACAGE : | | N° SIRET : | | |
| HISTORIQUE DES BORDEREAUX DE LOCALISATION ADMCA | | | | |
| N° de bordereau | Date de dépôt | | | |
| 1 | 03/03/2014 | | | |

En cliquant sur l'une des lignes du tableau, vous affichez le détail du bordereau correspondant. Il est alors possible d'imprimer le bordereau sélectionné ainsi que son récapitulatif de dépôt en cliquant en bas à droite sur « IMPRIMER LE BORDEREAU » ou sur « IMPRIMER LE RECAPITULATIF ».

Figure 16 : consultation du détail d'un bordereau de localisation

| RÉCAPITULATIF DE VOTRE BORDEREAU DE LOCALISATION DES ANIMAUX ENGAGÉS POUR L'ADMCA 2014 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|--------------|-------------|---|---------|---|--|--|---|---------------|--------------|-------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Demandeur | | DAAF | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| N° Pacage : | Adresse : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Dénomination : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Adresse électronique : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>Ce document constitue le récapitulatif du bordereau de localisation des animaux engagés pour l'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant 2014 (ADMCA) que vous avez déposé le 03/03/2014.</p> <p>Vous avez déclaré que vos animaux engagés pour l'ADMCA sont susceptibles d'être localisés au cours de la période de détention obligatoire :</p> <p>sur des îlots non déclarés dans le registre parcellaire de votre déclaration de surfaces 2013. Ces îlots sont les suivants :</p> <table border="1"><thead><tr><th rowspan="2">Commune</th><th colspan="3">Agriculteur ayant déclaré ces îlots en 2013</th><th rowspan="2">Lieu-dit ou autres précisions sur la localisation</th></tr><tr><th>Numéro pacage</th><th>Dénomination</th><th>Numéro îlot</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table> <p>Vous pouvez consulter et imprimer le bordereau de localisation sur le site TelePAC.</p> | | | | | Commune | Agriculteur ayant déclaré ces îlots en 2013 | | | Lieu-dit ou autres précisions sur la localisation | Numéro pacage | Dénomination | Numéro îlot | | | | | | | | | | | | | | | |
| Commune | Agriculteur ayant déclaré ces îlots en 2013 | | | Lieu-dit ou autres précisions sur la localisation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Numéro pacage | Dénomination | Numéro îlot | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p style="text-align: right;">▶ IMPRIMER LE BORDEREAU ▶ IMPRIMER LE RÉCAPITULATIF</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

2. Les bordereaux de perte

Les bordereaux de perte d'animaux permettent de déclarer une modification d'effectif à la suite d'une perte d'animaux intervenant du fait de **circonstances exceptionnelles** durant la période de détention obligatoire (qui commence le lendemain de la date de dépôt de votre déclaration et qui dure 6 mois).

Les ventes et les pertes remplacées ne doivent pas être déclarées à l'aide du bordereau de perte ; elles seront automatiquement prises en compte dès lors qu'elles sont à notifiées à l'Etablissement de l'élevage (EDE).

Pour déclarer un bordereau en ligne sur TelePAC, il suffit d'accéder au module « ADMCA » et de sélectionner l'onglet « BORDEREAUX DE PERTE » qui est proposé dans le « bandeau-menu » en haut de l'écran.

2.1. Télédéclarer un bordereau de perte

Vous pouvez, durant toute la période de détention obligatoire, télédéclarer les pertes d'animaux survenant en raison de **circonstances naturelles** ou d'un **événement exceptionnel**.

Figure 17 : télédéclaration d'un bordereau de perte

The screenshot shows the TelePAC ADMCA 2014 website interface for declaring a loss report. The menu bar includes 'ACCUEIL', 'DEMANDE ADMCA', 'BORDEREAUX DE LOCALISATION', 'BORDEREAUX DE PERTE' (highlighted with a red box and labeled 1), 'FORMULAIRES ET NOTICES', and 'Déconnexion'. A banner at the top right provides assistance information and a 'Déconnexion' button.

BORDEREAU DE PERTE D'ANIMAUX (ADMCA)

Attention : ce bordereau ne concerne que les cas de circonstances naturelles ou exceptionnelles (voir notice ADMCA). Il ne concerne pas les animaux remplacés ou ne remettant pas en cause l'effectif éligible.

En cas de perte d'animaux, vous devez conserver les justificatifs.

Vous devez aussi transmettre à l'EDE la notification dans les 7 jours suivant l'événement.

Nombre d'animaux perdus : **2** [redacted] Date de la perte : **3** [redacted]

Saisissez le ou les animaux concernés :

| N° de l'animal (FR + 10 chiffres) |
|-----------------------------------|
| 5 [redacted] |

[redacted] ▶ Ajouter ligne ▶ Supprimer ligne ▶ Valider ligne ▶ Annuler ligne

Motif : **4**
 Accident
 Mortalité
 Abattage sanitaire
 Autre Précisez : **6** [redacted]

Commentaires : **7** [redacted] **8** [redacted]

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations fournies dans ce bordereau de perte. **9**

Signature électronique

Souhaitez-vous recevoir votre accusé de réception par mail (*) ?
 Oui Non

sur l'adresse de messagerie électronique de votre exploitation
 sur une autre adresse de messagerie électronique

Adresse de messagerie électronique : **10** [redacted]

Confirmation de l'adresse de messagerie : **10** [redacted]

Attention : une fois signé, votre bordereau ne sera plus modifiable en ligne.

Une réponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec (*)

► SIGNER ÉLECTRONIQUEMENT LA DÉCLARATION

Pour déclarer un bordereau, il convient d'effectuer les actions suivantes :

- 1 – accéder à l'onglet « BORDEREAUX DE PERTE », puis sélectionner « Déclaration d'un bordereau » dans le menu,
- 2 – renseigner le nombre d'animaux perdus,
- 3 – renseigner la date de la perte (**obligatoire**),
- 4 – cliquer sur « Ajouter ligne »,
- 5 – saisissez le numéro du premier animal perdu,
- 6 – cliquer sur « Valider ligne » et recommencer les étapes **4,5** et **6** pour indiquer les numéros de tous les animaux perdus (le motif doit être identique pour tous ces animaux – dans le cas contraire, vous devrez déclarer un autre bordereau de perte),
- 7 – indiquer le motif de la perte (**obligatoire**)
- 8 – si vous souhaitez ajouter un commentaire que vous estimatez pertinent vous pouvez le faire. Ce commentaire sera porté à la connaissance de la DAAF,

- 9** – attester l'exactitude des informations du bordereau,
- 10** – enregistrer une adresse mail si vous souhaitez recevoir la confirmation de dépôt du bordereau par mail ; dans le cas contraire, vous aurez de toute façon la possibilité d'imprimer le récapitulatif du bordereau après sa signature.

ATTENTION – Vous devez déclarer un bordereau distinct pour chaque motif de perte et pour chaque date de perte.

2.2. Consulter les bordereaux de perte

Vous pouvez également consulter l'ensemble des bordereaux de perte que vous avez déclarés sur TelePAC.

Figure 18 : écran de consultation des bordereaux de perte

The screenshot shows the TelePAC ADMCA 2014 homepage. At the top, there is a navigation bar with links for 'ACCUEIL', 'DEMANDE ADMCA', 'BORDEREAUX DE LOCALISATION', 'BORDEREAUX DE PERTE', and 'FORMULAIRES ET NOTICES'. Below the navigation bar, there are two buttons: 'Déclaration d'un bordereau' and 'Consultation des bordereaux signés'. A pink banner at the bottom of the page displays the text 'HISTORIQUE DES BORDEREAUX DE PERTE ADMCA'. Below this, a table lists one record: 'N° de bordereau' (1) and 'Date de dépôt' (03/03/2014). The right side of the page includes contact information: 'Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit depuis un fixe), du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole)' and a 'Déconnexion' button.

En cliquant sur une ligne du tableau des bordereaux de perte déclarés, vous pouvez visualiser les détails du bordereau concerné. Il est alors possible d'imprimer le bordereau ainsi que son récapitulatif de dépôt, en cliquant en bas à droite sur « IMPRIMER LE BORDEREAU » ou sur « IMPRIMER LE RECAPITULATIF ».

Figure 19 : consultation du détail d'un bordereau de perte

The screenshot shows a detailed view of a lost animal declaration. At the top, a pink banner reads 'RÉCAPITULATIF DE VOTRE BORDEREAU DE PERTE D'ANIMAUX ENGAGÉS POUR L'ADMCA 2014'. The form is divided into two main sections: 'Demandeur' (declarant) and 'DAAF' (Direction de l'Aménagement et du Développement Agricole). The 'Demandeur' section contains fields for 'N° Pacage', 'Dénomination', and 'Adresse électronique'. The 'DAAF' section contains a placeholder 'Adresse :'. Below these sections is a large text area containing the declaration text: 'Ce document constitue le récapitulatif du bordereau de perte d'animaux engagés pour l'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant 2014 que vous avez déposé le 03/03/2014.' It also lists declaration details: 'Nombre d'animaux perdus : 1', 'Numéros des animaux perdus : FR', 'Date de la perte : 01/03/2014', 'Motif de la perte : Mortalité', 'Commentaires : néant', and 'Vous pouvez consulter et imprimer le bordereau de perte sur le site TelePAC.'. At the bottom right, there are two buttons: 'IMPRIMER LE BORDEREAU' and 'IMPRIMER LE RÉCAPITULATIF'.